



Note de présentation synthétique des Budgets Primitifs 2026 Ville et Annexes

L'article 107 de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a modifié l'article L2313-1 du CGCT pour instituer de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux, et notamment les notes de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles qui doivent être annexées au budget et au compte administratif.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville

1) Budget Primitif 2026 « Ville »

Le Budget Primitif est un document qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses. Il permet d'informer le Conseil Municipal sur la situation financière de la collectivité et de présenter les grandes orientations pour l'année à venir. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Les budgets des collectivités doivent toujours être votés en équilibre réel et sincère suivant un calendrier établi par la Loi : soit, avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 sera voté le 9 mars 2026 par le conseil municipal. Il pourra être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 9 février 2026. Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

La structure d'un budget primitif intègre différentes parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement qui se composent, toutes deux, d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes. Dans chaque colonne, il existe des chapitres, qui correspondent à chaque type de dépenses ou de recettes, ces chapitres étant eux-mêmes divisés en articles.

La section de fonctionnement regroupe :

- Les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions et charges exceptionnelles).
- Les recettes que la collectivité peut percevoir des transferts de charges, de prestations de service, des dotations de l'Etat, des impôts et taxes, et éventuellement des reprises sur provisions et amortissements que la collectivité a pu effectuer.

La section d'investissement comporte :

- En dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours, opérations pour le compte de tiers...).
- En recettes : les emprunts, les dotations et subvention de l'Etat.

Ce projet de budget, soumis au vote de l'assemblée, se traduit par des objectifs prioritaires qui ont été présentés lors du Débat d'Orientations Budgétaires le 9 février 2026.

Ils peuvent se décliner de la façon suivante :

- **Pour les dépenses**
 - La poursuite de la maîtrise des dépenses : contrôle des dépenses des services communaux, de la masse salariale et des prestations externes,
 - Les critères d'attribution des subventions 2026 aux associations seront revisités,
 - La préservation d'une capacité d'autofinancement permettant de financer les dépenses d'investissement,
 - L'adaptation du programme pluriannuel d'investissement en fonction des capacités du BP 2026,
 - La diminution progressive des intérêts d'emprunt concomitante avec celle de l'encours de la dette,
 - La poursuite du désendettement de la commune (sauf si recours à l'emprunt),
 - Les investissements reprendront les opérations en cours déjà engagées en 2025 auxquelles s'ajouteront les opérations nouvelles de 2026.
- **Pour les recettes**
 - Les tarifs des services ont été réévalué (ex : ticket de cantine élèves passe de 4,75€ en 2025 à 4,85 € en 2026),
 - Prendre en compte l'augmentation des bases de fiscalité fixée à 0,8 % par la Loi de finances,
 - La recherche de recettes et de subventions tous azimuts,
 - Le gel des taux des taxes communales pour la quinzième année consécutive

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Le montant total du budget primitif 2026 s'élève à 18 650 000€ dont 10 400 000 € en section de fonctionnement, soit 55,76% du budget total.

Section de fonctionnement : les dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement réelles (hors opérations d'ordre) s'élèvent pour 2025 à 5 650 K€. Elles évoluent en valeur absolue de +215 K€ par rapport au budget primitif 2025, soit 3,20 %.

Chapitre	BP-DM 2025	BP 2026	évolution en valeur	évolution en %
011-Charges à caractère général	2 050 000,00 €	2 100 000,00 €	50 000,00 €	2,44%
012-Charges de personnel et frais assimilés	2 540 000,00 €	2 640 000,00 €	100 000,00 €	3,94%
014-Atténuations de produits	56 000,00 €	51 000,00 €	- 5 000,00 €	-8,93%
65-Autres charges de gestion courante	788 000,00 €	817 500,00 €	29 500,00 €	3,74%
66-Charges financières	28 000,00 €	28 500,00 €	500,00 €	1,79%
67-Charges exceptionnelles	10 000,00 €	10 000,00 €	- €	0,00%
68-Dotation provision risques et charges	3 000,00 €	3 000,00 €	- €	0,00%
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES	5 475 000,00 €	5 650 000,00 €	175 000,00 €	3,20%
023-Virement à la section d'investissement	3 900 000,00 €	3 900 000,00 €	- €	0,00%
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	850 000,00 €	850 000,00 €	- €	0,00%
TOTAL DES DÉPENSES	10 225 000,00 €	10 400 000,00 €	175 000,00 €	1,71%

Concernant le chapitre 011, l'enveloppe budgétaire de 2026 est en augmentation de 50 K€ par rapport au BP 2025.

Les charges de personnel augmentent de 100 K€. La hausse potentielle du taux de cotisation CNRACL prévu dans la proposition de la loi des finances 2026 a été pris en compte. De plus, la commune maîtrise l'augmentation des effectifs payés permanents et stabilise la baisse des effectifs non permanent.

Les dépenses du chapitre 65 sont augmentation de 29,5 K€, marquant ainsi la volonté de maintenir et renforcer un accompagnement des structures associatives et institutionnelles malgré le contexte contraint, tout en continuant à rationaliser les moyens publics attribués.

Les dépenses du chapitre 014, 66, 67 et 68 sont stables.

Section de fonctionnement : les recettes

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, entrées culturelles...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat.

Chapitre	BP-DM 2025	BP 2026	évolution en valeur	évolution en %
013-Atténuations de charges	15 000,00 €	25 000,00 €	10 000,00 €	66,67%
70-Produits des services, du domaine et ventes divers	290 653,47 €	300 000,00 €	9 346,53 €	3,22%
73-Impôts et taxes	1 275 831,00 €	1 285 300,00 €	9 469,00 €	0,74%
731 - Fiscalité locale	2 552 969,00 €	2 664 300,00 €	111 331,00 €	4,36%
74-Dotations, subventions et participations	1 889 000,00 €	1 870 000,00 €	- 19 000,00 €	-1,01%
75-Autres produits de gestion courante	123 000,00 €	135 000,00 €	12 000,00 €	9,76%
76-Produits financiers	15,00 €	20,00 €	5,00 €	33,33%
77-Produits exceptionnels	8 606,08 €	6 014,65 €	- 2 591,43 €	-30,11%
TOTAL DES RECETTES RÉELLES	6 155 074,55 €	6 285 634,65 €	130 560,10 €	2,12%
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 000,00 €	150 000,00 €	50 000,00 €	50,00%
002-Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	3 969 925,45 €	3 964 365,35 €	- 5 560,10 €	-0,14%
TOTAL DES RECETTES	10 225 000,00 €	10 400 000,00 €	175 000,00 €	1,71%

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 2,12 % (6 286€) par rapport au budget primitif de 2025 (6 155 K€)

Les produits des services (chapitre 70) augmentent de 3,22 % (8 550€) cette hausse correspond aux recettes de la vente de bois qui se réalisera en 2026.

Les impôts et taxes (chapitre 73) : la commune a décidé de voter des taux équivalents à ceux de N-1, il faut prendre en compte l'augmentation des bases de fiscalité fixée à 0,8 % par la Loi de finances.

Les produits Dotations, subventions et participations (chapitre 74) diminuent de -1,01%. Il faut prendre en compte la diminution Allocations Compensatrices en 2026 suite aux mesures de la loi des finances. L'état 1259 devrait nous donner des chiffres plus fiables mais il risque d'arriver après le vote du BP.

Le chapitre 75 (autres produits de gestion courante) a été ajusté par rapport aux résultats de 2025 notamment par rapport aux revenus des immeubles.

Le chapitre 013 (atténuations de charges), a été réévalué (remboursement 2025 perçu en 2026).

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le montant global prévisionnel de cette section s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 8 250 000 €.

Les grandes masses se détaillent comme ci-dessous (y compris les reports).

Section d'investissement : les dépenses

Le déficit d'investissement de 2025 est repris en dépense d'investissement au compte D 001 (1 824 076,61€).

Le budget 2026 permet de proposer des investissements nouveaux pour un montant de 4 686 589,09 € dont 4 418 864,09 € au chapitre 21 et 267 725,00 € au chapitre 20.

Les dépenses d'investissements à reporter sur l'année 2025 sont de 652 334,30 €. Les remboursements d'emprunt en capital progressent au rythme du remboursement du capital restant dû. Les immobilisations restent à un haut niveau en raison du volume des projets prévus.

Chapitre	BP-DM 2025	BP 2026
001-Solde d'exécution de la section invest. reporté	1 752 961,34 €	1 824 076,61 €
10 - 10226 Remboursement tam reçue à tort		283 000,00 €
040-Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 000,00 €	150 000,00 €
041-Opérations patrimoniales	503 653,56 €	204 000,00 €
16-Emprunts et dettes assimilées	381 200,00 €	450 000,00 €
20-Immobilisations incorporelles	612 328,72 €	745 868,54 €
21-Immobilisations corporelles	5 343 509,94 €	4 593 054,85 €
TOTAL DES DEPENSES	8 693 653,56 €	8 250 000,00 €

Section d'investissement : les recettes

Les recettes d'investissements à reporter sur l'année 2026 sont de 797 100,01€.

La somme de 1 679 310,90 € a été inscrite au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisées pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Comme chaque année, plusieurs demandes de subvention d'équipement ont été sollicitées (Conseil départemental et Etat DSIL) mais en l'absence d'engagement formel pour le moment, les crédits prévus en recettes pour ces opérations sont uniquement celles ayant reçues un accord de subvention.

Les bons résultats des six années écoulées permettent d'autofinancer la majeure partie des investissements prévus en 2026.

Le chapitre 024 produits de cessions est estimé à 220 000 € (220 000 € pour la vente parcelles BE 73, rue Henry le Chatelier au profit du promoteur-lotisseur FLINT IMMOBILIER– Délib 2023-69)

Le virement de la section de fonctionnement est proposé à hauteur de 3 900 000 € identique à l'année dernière.

Chapitre	BP-DM 2025	BP 2026
021-Virement de la section de fonctionnement	3 900 000,00 €	3 900 000,00 €
024-Produits de cessions	220 000,00 €	220 000,00 €
040-Opérations d'ordre de transfert entre sections	850 000,00 €	850 000,00 €
041- Opérations patrimoniales	503 653,56 €	204 000,00 €
10-Dotations, fonds divers et réserves	2 857 463,58 €	2 278 899,99 €
13-Subventions d'investissement	362 536,42 €	797 100,01 €
16- Emprunt et dépôt et cautionnement	- €	
TOTAL DES RECETTES	8 693 653,56 €	8 250 000,00 €

III. PROGRAMME EN INVESTISSEMENT POUR 2026

La politique de maintenance et d'entretien de l'ensemble du patrimoine communal (écoles, salles de sport, salles culturelles, musée, et autres) sera poursuivie comme chaque année.

Les principales opérations nouvelles d'achat ou de travaux inscrites au programme d'investissement 2026 avec leurs coûts prévisionnels sont les suivantes :

Voiries et cadre de vie :

- Signalisation routière (25 K€)
- Aménagement d'un trottoir - Etang d'en Haut (40 K€)
- Aménagement d'un parking Jean de la Fontaine et de la voirie (Vert village - Laviaumont) (175 K€)
- Travaux d'entretien de voirie par le marché à bons de commande (175 K€)
- Mise en place aire de jeux au Parc Intergénérationnel + Salomon + vert village (132 K€)
- Reprise de concessions au cimetière (51 K€)
- Étude nouveau cimetière (50 K€)
- Création de l'espace vert rue de l'égalité (100 K€)
- Mise en place d'une clôture autour du terrain d'honneur Stade Gérard Level (60 K€)
- Éclairage public en LED (100 K€)
- Ajout de caméras (110 K€)
- Acquisition de bac d'orangerie, poubelles (12,5 K€)
- Réfection des trottoirs Louis Crussard + Bergoïde (85 K€)
- Création d'un plateau surélevé Rue Aristide Briand (35 K€)
- Études d'aménagement de la Rue du Professeur Calmette (Marronnier - Gymnase) (50 K€)
- Étude et travaux aménagement sécuritaire rue P. Wilson (350 K€)
- Étude aménagement du centre-ville et démolition d'un bâtiment (316 K€)
- Étude et aménagement du parking du gymnase, de la voirie crèche et allée des Granges (1 220 K€)
- Sécurisation au niveau « vestige du château » (13 K€)

Bâtiments communaux :

- Réaménagement de la cour de l'école Ferry (25 K€)
- Travaux de réhabilitation d'un bâtiment communal (125 K€)
- Restauration « vestiges du château » (50 K€)
- Remplacement des huisseries école Ferry (130 K€)
- Mise en place de la Télégestion pour le suivi des systèmes de chauffage au gaz 3ème partie (40 K€)
- Travaux d'entretien électrique par le marché à bons de commande (50 K€)

- Travaux divers d'entretien des bâtiments communaux (145 K€)
- Réfection du mur de clôture du cimetière (30 K€)
- Étude avant-projet réfection église phase 1 et 2 (250 K€)
- Étude projet agrandissement de la cantine Calmette (30 K€)
- Réfection des sols de classe de l'école Calmette (30 K€)
- Réfection des sols de classe de l'école Jean de la Fontaine (30 K€)
- Clôture Ecole ferry maternelle (15 K€)
- Travaux de remise en état des murs, plafonds et sols à Salomon de Brosse (80 K€)

Matériels techniques et véhicules :

- Acquisition d'un véhicule- utilitaire benne (60 K€)
- Acquisition de matériels pour le service technique (18 K€)
- Acquisition de fourniture pour la police municipale (5 K€)

Mobilier et matériels informatique :

- Remplacement de mobiliers dans les écoles (15 K€)
- Acquisition de mobiliers adaptés aux enfants pour la restauration scolaire (30 K€)

Autres investissements :

- Acquisition terrains (650 K€)

Il faut ajouter à ces dépenses d'équipement :

Le remboursement du capital de la dette (450 K€), les opérations patrimoniales (204 K€) et les opérations d'ordre (150 K€).

Les subventions d'investissements (797,1 K€) reportées au BP 2026 sont les suivantes :

- Création trottoir 3 rue Calmette : 8,8 K€ (Conseil départemental de l'Oise)
- Mise en place de la télégestion dans les bâtiments communaux : 20,8 K€ (Conseil départemental de l'Oise)
- Révision du PLU : 2,5 K€ (Conseil départemental de l'Oise)
- Travaux amélioration acoustique et énergétique école Ferry : 32,9 K€ (Conseil départemental de l'Oise)
- Aménagement d'un parking perméable rue Victor Hugo 54,2 K€ (Conseil départemental de l'Oise)
- Aménagement de la cour de l'école Calmette 13,9 K€ (Conseil départemental de l'Oise)
- Aménagement d'une voir verte 1^{ère} partie avenue du Général de Gaulle 21,4 K€ (Conseil départemental de l'Oise)
- Études et travaux de la gestion intégrée des eaux pluviales 19,5 K€ (Conseil départemental de l'Oise)
- Aménagement sécuritaire – phase 1 étude 5,4 K€ (Conseil départemental de l'Oise)
- Aménagement d'une voie verte de la rue de l'Égalité vers le parc ALATA 86.2 K€ (Conseil départemental de l'Oise), 306 K€ (DSIL) et 225,5 K€ (Région des Hauts de France FEDER)

IV. CONCLUSION

Les dépenses et les recettes globales de fonctionnement 2026 (réelles et d'ordre) augmentent de 1,71% par rapport au BP 2025 et il n'est pas prévu d'augmentation des taux de fiscalité locale, cependant l'état a réévalué les bases fiscales de 0,8 %, ceci nous est encore imposé.

Les tarifs des services pour les usagers ont augmenté sur la restauration scolaire face à l'augmentation par le prestataire du prix des repas, le ticket passe de 4.75 € en 2025 à 4.85 € au 1^{er} janvier 2026.

Le prix des salles a été aussi ajusté pour prendre en compte l'augmentation des fluides et les concessions pour l'entretien et la remise en état.

Les investissements sont financés par le virement de la section de fonctionnement (3 900 K€) et les recettes internes (affectation, ordre).

La ville continuera de se désendetter, ce qui permettra d'envisager les budgets suivants avec des marges de manœuvre conséquentes.

Ce budget qui comporte une structure financière très saine permettra de réaliser un programme d'investissement encore très important.

V. BUDGETS ANNEXES

a) Budget annexe d'eau potable

Section d'exploitation

Sens	Section	Chapitre	BP 2025	BP 2026
Dépense	Exploitation	011 – Charges à caractère général	125 000,00 €	125 000,00 €
Dépense	Exploitation	042-O d'ordre de transfert entre sections	93 415,77 €	140 000,00 €
Dépense	Exploitation	65-Autres charges de gestion courante	50 000,00 €	45 000,00 €
Dépense	Exploitation	67- Charges exceptionnelles	224 237,07 €	176 211,34 €
Dépense	Exploitation	68- Dotation aux provisions	2 347,16 €	3 788,66 €
Dépense	Exploitation	Total	495 000,00 €	490 000,00 €

Sens	Section	Chapitre	BP 2025	BP 2026
Recette	Exploitation	002- Résultat d'exploitation reporté	347 943,13 €	276 436,56 €
Recette	Exploitation	042-Op d'ordre de transfert entre sections	6 709,91 €	8 000,00 €
Recette	Exploitation	78- Reprises sur amortissement et provisions	2 347,16 €	3 788,66 €
Recette	Exploitation	75-Redevances versées par les fermiers	137 999,80 €	201 774,78 €
Recette	Exploitation	Total	495 000,00 €	490 000,00 €

Section d'investissement

Sens	Section	Chapitre	BP 2025	BP 2026
Dépense	Investissement	040-Opé. d'ordre de transfert entre sections	6 709,91 €	8 000,00 €
Dépense	Investissement	041- Opérations patrimoniales	4 707,32 €	10 569,49 €
Dépense	Investissement	20-Immobilisations incorporelles	183 760,00 €	180 000,00 €
Dépense	Investissement	21-Immobilisations corporelles	659 002,66 €	700 000,00 €
Dépense	Investissement	23-Immobilisations en cours	137 820,11 €	111 430,51 €
Dépense	Investissement	Total	992 000,00 €	1 010 000,00 €

Sens	Section	Chapitre	BP 2025	BP 2026
Recette	Investissement	001 – Solde d'exécution reporté	873 456,91€	839 010,51 €
Recette	Investissement	13 – Subvention d'équipements	20 420,00 €	20 420,00 €
Recette	Investissement	040 – Op d'ordre de transfert entre sections	93 415,77 €	140 000,00 €
Recette	Investissement	041 – Opérations patrimoniales	4 707,32 €	10 569,49 €
Recette	Investissement	Total	992 000,00 €	1 010 000,00 €

Les amortissements des structures pèsent toujours sur la section de fonctionnement à hauteur de 140 000,00 € en 2026. La surtaxe communale reste calibrée à 0,75 €/m³ pour financer ces amortissements.

Les restes à réaliser en dépenses (77,5 K€) engagées chez SAFEGE concernent les diagnostics du réseau d'eau potable et en recettes (20,4 K€) la subvention attribuée par l'agence de l'eau pour la réalisation des diagnostics.

b) Budget annexe d'assainissement

Section d'exploitation

Sens	Section	Chapitre	BP 2025	BP 2026
Dépense	Exploitation	011 – Charges à caractères générales	110 705,86 €	106 207,86 €
Dépense	Exploitation	042 - Op d'ordre de transfert entre sections	175 294,14 €	199 792,14 €
Dépense	Exploitation	65 - Autres charges de gestion courante	20 000,00 €	20 000,00 €
Dépense	Exploitation	67 - Charges exceptionnelles	663 800,00 €	644 000,00 €
Dépense	Exploitation	Total	969 800,00 €	970 000,00 €

Sens	Section	Chapitre	BP 2025	BP 2026
Recette	Exploitation	002 - Résultat reporté	374 372,19 €	302 025,49 €
Recette	Exploitation	042 - Op d'ordre de transfert entre sections	8 044,20 €	8 044,19 €
Recette	Exploitation	70 – Ventes de produits fabriqués, prestat°services	10 000,00€	10 000,00 €
Recette	Exploitation	75 - Autres produits de gestion courante	137 583,61 €	210 000,00 €
Recette	Exploitation	77 – Autres produits exceptionnels	439 800,00 €	439 930,32 €
Recette	Exploitation	Total	969 800,00 €	970 000,00 €

Section d'investissement

Sens	Section	Chapitre	BP 2025	BP 2026
Dépense	Investissement	040- Opé. d'ordre de transfert entre sections	8 044,20 €	8 044,19 €
Dépense	Investissement	041 - Opérations patrimoniales	139 871,41 €	139 562,79 €
Dépense	Investissement	20-Immobilisations incorporelles	400 000,00€	424 500,00 €
Dépense	Investissement	21-Immobilisations corporelles	1 430 084,39 €	1 504 893,02 €
Dépense	Investissement	23-Immobilisations en cours	150 000,00 €	150 000,00 €
Dépense	Investissement	Total	2 128 000,00 €	2 227 000,00 €

Sens	Section	Chapitre	BP 2025	BP 2026
Recette	Investissement	001 - Solde d'exécution reporté	1 712 701,45 €	1 787 512,07 €
Recette	Investissement	040 - Op d'ordre de transfert entre sections	175 294,14 €	199 792,14 €
Recette	Investissement	041- opérations patrimoniales	139 871,41 €	139 562,79 €
Recette	Investissement	13 – subvention d'investissement	100 133,00 €	100 133,00 €
Recette	Investissement	Total	2 128 000,00 €	2 227 000,00 €

Comme pour le budget annexe d'eau potable, les amortissements des infrastructures pèsent de plus en plus sur le budget annexe d'assainissement. Les restes à réaliser en dépenses (275 K€) concernent la réalisation de diagnostics du réseau d'assainissement et schéma des eaux pluviales et recettes (100 K€) subvention de l'agence de l'eau accordée pour la réalisation des diagnostics.

- Participation assainissement collectif par logement est de 2 100 € en 2026 identique à 2025.
- Participation assainissement immeuble desservant au moins 3 logements (prix par cage d'escalier) est de 6 500 € en 2026 identique à 2025.
- Participation assainissement immeuble desservant au moins 5 logements (prix par cage d'escalier) passe de 11 600 € en 2026 identique à 2025.
- Et la surtaxe communale eaux usées est proposée sans modification à 0,80€ le m3.